

# ASSOCIATION SAINT MARTIN

Association régie par la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901

Siège social :

9, avenue Paul MARTIN  
04000 DIGNE LES BAINS

## RAPPORTS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Exercice clos le 31 décembre 2020



2, Rue Mahatma Gandhi  
13090 AIX-EN-PROVENCE

Société de Commissaires aux comptes membre de la Compagnie d'Aix-Bastia

# ASSOCIATION SAINT MARTIN

Association régie par la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901

Siège social :

9, avenue Paul MARTIN  
04000 DIGNE LES BAINS

## SOMMAIRE

1. Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2020,
2. Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées (article L 612-5 du Code de Commerce et article R.314-59 du code de l'action sociale et des familles),
3. Annexe : comptes annuels au 31 décembre 2020.

# ASSOCIATION SAINT MARTIN

Association régie par la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901

Siège social :

9, avenue Paul MARTIN  
04000 DIGNE LES BAINS

## **RAPPORT**

### **DU COMMISSAIRE AUX COMPTES**

### **SUR LES COMPTES ANNUELS**

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2020

# ASSOCIATION SAINT MARTIN

Association régie par la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901

Siège social :

9, avenue Paul MARTIN  
04000 DIGNE LES BAINS

## RAPPORT DU COMMISSAIRE SUR LES COMPTES ANNUELS

### EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2020

A l'Assemblée Générale de l'ASSOCIATION SAINT MARTIN,

#### OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association ASSOCIATION SAINT MARTIN relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

#### FONDEMENT DE L'OPINION

##### Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

##### Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1<sup>er</sup> janvier 2020 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

##### Observations

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les points suivants :

##### \* Résultats des activités

- Les résultats des activités conventionnées ont un caractère provisoire dans l'attente des décisions des autorités de tarification,

- Les résultats des activités non conventionnées (gestion patrimoniale et activités non conventionnées) sont arrêtés par le Conseil d'administration qui en propose l'affectation.

Par ailleurs nous vous précisons que nos contrôles ne s'étendent pas aux comptes administratifs de vos services présentés aux administrations de tarification et ne concernent pas le bilan et le compte de résultat de chacun d'eux.

*\* Changement de méthode*

- Le changement de méthode comptable exposé dans la note « 1 - Règles et méthodes comptables » de l'annexe des comptes annuels, lié à un changement de réglementation comptable concernant la mise en application à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020 du règlement comptable N° 2019-04 du 8 novembre 2019 relatif aux comptes annuels des activités sociales et médico-sociales gérées par des personnes morales de droit privé à but non lucratif.

## **JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS**

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les associations, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des associations et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Sur le changement de méthode comptable, lié à un changement de réglementation comptable concernant la mise en application à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020 du règlement comptable N° 2019-04 du 8 novembre 2019 relatif aux comptes annuels des activités sociales et médico-sociales gérées par des personnes morales de droit privé à but non lucratif, et dans le cadre de notre appréciation des principes comptables suivis par votre association nous nous sommes assurés que le traitement comptable de ce changement est correctement pris en compte et que la présentation qui en est faite est appropriée.

## **VERIFICATIONS SPECIFIQUES**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'administration, et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres de l'Association.

## **RESPONSABILITES DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS**

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

## **RESPONSABILITES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS**

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en

cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Aix-en-Provence, le 23 juin 2021



**ACN AUDIT,**  
**Alain CERAULO**  
Commissaire aux Comptes associé

# ASSOCIATION SAINT MARTIN

Association régie par la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901

Siège social :

9, avenue Paul MARTIN  
04000 DIGNE LES BAINS

## RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2020

# ASSOCIATION SAINT MARTIN

Association régie par la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901

Siège social :

9, avenue Paul MARTIN  
04000 DIGNE LES BAINS

## **RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES**

### **EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2020**

A l'Assemblée Générale de l'ASSOCIATION SAINT MARTIN,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre association, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 612-6 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, en application de l'article R. 314-59 du code de l'action sociale et des familles, il nous appartient de vous communiquer le cas échéant, certaines informations relatives à l'exécution au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

### **CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION PAR L'ASSEMBLEE GENERALE**

#### **Conventions passées au cours de l'exercice écoulé**

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention passée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation par l'Assemblée Générale en application des dispositions de l'article L. 612-5 du code de commerce.

**Conventions approuvées au cours d'exercices antérieurs**

---

*a) dont l'exécution s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé*

En application des dispositions de l'article R. 314-59 du code de l'action sociale et des familles, nous avons été informés que l'exécution des conventions suivantes, déjà approuvées par l'Assemblée Générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Première convention

Personnes visées : Madame Emmanuelle LACOUR

Nature et objet de la convention : Rémunération versée dans le cadre de l'article L.313-25 du Code de l'action sociale et des familles

Période d'application : Exercice comptable

Montant H.T de l'incidence : 83 855 euros annuel

Fait à Aix-en-Provence, le 23 juin 2021



**ACN AUDIT,**  
**Alain CERAULO**  
Commissaire aux Comptes associé

# ASSOCIATION SAINT MARTIN

Association régie par la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901

Siège social :

9, avenue Paul MARTIN  
04000 DIGNE LES BAINS

## ANNEXE AUX RAPPORTS

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2020

BILAN PROPRE D'UN ETABLISSEMENT SOCIAL OU MEDICO-SOCIAL  
GERE PAR UN ORGANISME DE DROIT PRIVE

ACTIF	31/12/2020			31/12/2019
	Montant brut	Amortissements et provisions	Montant net	Montant net
<b>Actif immobilise</b>				
<b>Immobilisations incorporelles</b>				
Frais d'établissement				
Autres immobilisations incorporelles	33 917.61	24 467.65	9 449.96	12 336.92
Immobilisations incorporelles en cours	25 833.91		25 833.91	
<b>Immobilisations corporelles</b>				
Terrains	126 451.00		126 451.00	126 451.00
Constructions	4 326 766.10	1 521 320.99	2 805 445.11	2 956 696.23
Installations techniques, matériel et outillage	552 194.69	472 867.71	79 326.98	71 034.71
Autres immobilisations corporelles	1 537 290.97	1 345 411.35	191 879.62	267 677.26
Immobilisations corporelles en cours				
Immobilisations affectées, concédées ou mises à disposition				
<b>Immobilisations financières</b>				
Participations et créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés	2 048 840.00		2 048 840.00	1 029 680.00
Prêts				
Autres immobilisations financières	11 880.95		11 880.95	10 478.95
<b>TOTAL 1</b>	8 663 175.23	3 364 067.70	5 299 107.53	4 474 355.07
<b>Comptes de liaison</b>				
<b>TOTAL 2</b>				
<b>Actif circulant</b>				
<b>Stocks et en-cours</b>				
Matières premières et fournitures				
Autres approvisionnements				
En-cours de production (biens et services)				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Autres stocks				
<b>Avances et acomptes versés sur commandes</b>				
<b>Créances</b>				
Créances redevables et comptes rattachés	290 178.61	93 500.93	196 677.68	327 933.99
Autres créances	287 755.37		287 755.37	53 220.83
<b>Valeurs mobilières de placement</b>				
<b>Disponibilités</b>	1 818 761.63		1 818 761.63	2 483 036.55
<b>Charges constatées d'avance</b>	61 906.74		61 906.74	57 867.82
<b>TOTAL 3</b>	2 458 602.35	93 500.93	2 365 101.42	2 922 059.19
<b>Charges à répartir sur plusieurs exercices</b>				
<b>Primes de remboursement des obligations</b>				
<b>Ecart de conversion (actif)</b>				
<b>TOTAL GENERAL</b>	11 121 777.58	3 457 568.63	7 664 208.95	7 396 414.26

BILAN PROPRE D'UN ETABLISSEMENT SOCIAL OU MEDICO-SOCIAL  
GERE PAR UN ORGANISME DE DROIT PRIVE

PASSIF	31/12/2020	31/12/2019
<b>Fonds propres</b>		
<b>Capital</b>		
<b>Fonds propres sans droit de reprise</b>		
Fonds propres complémentaires	90 123.31	96 210.88
Fonds propres statutaires		
<b>Fonds propres avec droit de reprise</b>	81 063.38	81 063.38
Fonds propres complémentaires	81 063.38	81 063.38
Fonds propres statutaires		
*Dons et legs		
*Subventions d'investissement		
<b>Réserves</b>		
Excédents affectés à l'investissement	301 751.09	301 751.09
Réserve de compensation	307 285.19	307 285.19
Réserve de compensation des charges d'amortissement		
Réserves pour projet de l'entité		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves sous gestion contrôlée		
Réserve de couverture du BFR		
Autres	72 113.21	72 113.21
<b>Report à nouveau</b>		
Report à nouveau sous gestion non contrôlée	-373 786.67	-665 447.52
Dépenses refusées par l'autorité de tarification ou inopposa	-33 530.80	-182 780.68
Report à nouveau sous gestion contrôlée	1 901 195.34	1 284 659.20
Dépenses non opposables aux tiers financeurs	-15 021.17	-132 188.19
<b>Résultat de l'exercice (excédent ou déficit)</b>		
Excédent ou déficit de l'exercice	168 214.51	1 168 525.82
<b>Fonds propres consommables</b>		
<b>Subventions d'investissement sur biens non renouvelables</b>		
<b>Provisions réglementées</b>		
Immobilisations grevées de droits		
<b>Subventions d'investissement sur biens non renouvelables</b>		
Subventions d'investissement	18 935.93	23 621.89
<b>Provisions réglementées</b>		
Couverture du besoin en fonds de roulement		
Réserves des plus-values nettes d'actif		
Provisions réglementées relatives aux immobilisations	67 980.90	85 578.92
Réserves des plus-values nettes d'actif		
Immobilisations grevées de droits		
Autres provisions réglementées		
<b>TOTAL 1</b>	2 586 324.22	2 440 393.19
<b>Comptes de liaison</b>		
<b>TOTAL 2</b>		
<b>Provisions</b>		
<b>Provisions pour risques</b>	14 088.00	14 088.00
<b>Provisions pour charges</b>	524 482.00	450 696.00
<b>Fonds reportés et dédiés</b>		
<b>Fonds reportés liés aux legs ou donations</b>	23 869.92	23 869.92
<b>Fonds dédiés</b>	134 380.33	132 407.33
<b>TOTAL 3</b>	696 820.25	621 061.25

BILAN PROPRE D'UN ETABLISSEMENT SOCIAL OU MEDICO-SOCIAL  
GERE PAR UN ORGANISME DE DROIT PRIVE

PASSIF	31/12/2020	31/12/2019
<b>Dettes</b>		
<b>Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit</b>	2 839 899.82	2 948 060.94
<b>Emprunts et dettes financières divers</b>	5 547.77	3 537.23
Dépôts et cautionnements reçus	2 200.00	
<b>Avances et acomptes reçus sur commandes en cours</b>		
<b>Redevables créditeurs</b>		
<b>Dettes fournisseurs et comptes rattachés</b>	466 281.33	491 293.78
<b>Dettes sociales et fiscales</b>	844 447.00	740 483.49
<b>Dettes sur immobilisations et comptes rattachés</b>		
<b>Autres dettes</b>	221 888.56	151 584.38
<b>Produits constatés d'avance</b>	3 000.00	
TOTAL 4	4 381 064.48	4 334 959.82
<b>Ecart de conversion (passif)</b>		
TOTAL GENERAL	7 664 208.95	7 396 414.26

	Exercice 2020	Exercice 2019
<b>COMPTE DE RESULTAT</b>		
<b>PRODUITS D'EXPLOITATION</b>	8 374 921,38	7 519 416,28
Cotisations		
Ventes de biens et services		
Ventes de biens		
dont ventes de dons en nature		
Ventes de prestations de service	167 401,42	176 603,70
dont parrainages		
Produits de tiers financeurs	8 062 693,43	7 242 717,03
Concours publics et subventions d'exploitation		
Subventions		
Produits liés à des financements réglementaires		
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable		
Ressources liées à la générosité du public		
Dons manuels		
Mécénats		
Legs, donations et assurances-vie		
Contributions financières		
<b>Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges</b>	80 895,97	32 555,17
Utilisations des fonds dédiés	23 077,33	9 575,00
Autres produits		
Cotisations		
Dons manuels		
Mécénats		
Legs et donations		
Contributions financières reçues		
Versement des fondateurs		
Quote-part de dotations consommables virées au compte de résultat		
Autres produits	40 853,23	57 965,38
<b>Total I</b>	8 374 921,38	7 519 416,28
<b>CHARGES D'EXPLOITATION</b>	7 886 068,53	7 300 410,63
Achats de marchandises	945 026,75	861 985,10
Variation de stock		
Autres achats et charges externes	1 410 746,78	1 442 201,22
Aides financières		
Impôts, taxes et versements assimilés	450 187,54	421 912,03
Salaires et traitements	3 394 535,41	3 096 611,72
Charges sociales	1 098 638,06	980 108,66
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	416 588,21	417 464,82
Dotations aux provisions	19 579,36	11 813,09
Reports en fonds dédiés	25 050,33	6 516,33
Autres charges		
Aides financières		
Autres charges	125 716,09	61 797,66
<b>Total II</b>	7 886 068,53	7 300 410,63
<b>1. RESULTAT D'EXPLOITATION (I -II)</b>	488 852,85	219 005,65
<b>PRODUITS FINANCIERS</b>	30 043,82	19 507,79
De participation	23 088,75	11 348,78
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé	6 955,07	8 159,01
Autres intérêts et produits assimilés		
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charge		
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
<b>Total III</b>	30 043,82	19 507,79
<b>CHARGES FINANCIERES</b>	93 079,90	144 545,91

Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Intérêts et charges assimilées	93 079,90	144 545,91
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
<b>Total IV</b>	<b>93 079,90</b>	<b>144 545,91</b>
<b>2. RESULTAT FINANCIER (III - IV)</b>	<b>-63 036,08</b>	<b>-125 038,12</b>
<b>3. RESULTAT COURANT avant impôts (I - II + III - IV)</b>	<b>425 816,77</b>	<b>93 967,53</b>
<b>PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>	<b>53 495,83</b>	<b>1 151 159,28</b>
Sur opérations de gestion	30 411,85	74 728,59
Sur opérations en capital	5 485,96	1 054 360,86
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges	17 598,02	22 069,83
<b>Total V</b>	<b>53 495,83</b>	<b>1 151 159,28</b>
<b>CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>	<b>311 098,09</b>	<b>76 600,99</b>
Sur opérations de gestion	311 098,09	83 117,32
Sur opérations en capital		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
<b>4. RESULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)</b>	<b>-257 602,26</b>	<b>1 006 613,37</b>
Participation des salariés aux résultats (VII)		
Impôts sur les bénéfices (VIII)		
<b>Total des produits (I + III + V)</b>	<b>8 458 461,03</b>	<b>8 690 083,35</b>
<b>Total des charges (II + IV + VI + VII + VIII)</b>	<b>8 290 246,52</b>	<b>7 521 557,53</b>
<b>SOLDE INTERMEDIAIRE</b>		
+ Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs		
- Engagements à réaliser sur ressources affectées		
<b>EXCEDENT OU DEFICIT</b>	<b>168 214,51</b>	<b>1 168 525,82</b>
<b>CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE</b>		
Dons en nature		
Prestations en nature		
Bénévolat		
<b>TOTAL</b>		
<b>CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE</b>		
Secours en nature		
Mises à disposition gratuite de biens		
Prestations en nature		
Mise à disposition gratuite de biens et services		
Personnel bénévole		
<b>TOTAL</b>		

## **ANNEXE des COMPTES ANNUELS** **DE L'ASSOCIATION SAINT MARTIN de l'année 2020**

### **1. – L'annexe comporte les informations suivantes sur les règles et méthodes comptables**

Les comptes annuels de l'exercice 2020 ont été établis et présentés selon le règlement comptable ANC N° 2019-04.

La méthode de comptabilisation selon les établissements sociaux et médico-sociaux est appliquée.

Les conventions générales comptables ont été appliquées conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation.
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre.
- indépendance des exercices. La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Le changement de méthode résultant d'un changement de réglementation comptable qui s'impose à l'entité n'a pas à être justifié.

Le bilan de l'exercice présente un total de 7 664 208 euros.

Le compte de fonctionnement, présenté sous forme de liste, affiche un total de produits de 8 458 461 euros et un total de charges de 8 290 246 euros, dégageant un résultat positif de + 168 214 euros.

L'exercice considéré débute le 01/01/2020 et finit le 31/12/2020. Il a une durée de 12 mois.

### **2. – L'annexe comporte les compléments d'informations suivants relatifs au bilan et au compte de résultat.**

**2/.1** - Indication des postes du bilan concernés également par un élément d'actif ou de passif imputé à un autre poste.

**2/2** – Etat de l'actif immobilisé

*Voir tableau ci-joint*

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

**2/3** - Etat des amortissements et dépréciations

*Voir tableau ci-joint*

Les amortissements sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée normale d'utilisation des biens.

## 2/4 - Etat des provisions

*Voir tableau ci-joint*

Une provision pour congés payés et charges, ainsi qu'une provision pour indemnité de fin de carrière sont calculées et comptabilisées chaque année. Le montant des provisions pour risques et charges s'élève au 31 décembre 2020 à 538 570 euros. Dont 14 088 pour risques, une affaire prudhomme en cours nous a contraints de créer une provision par principe de prudence (14 088 euros), et 524 482 euros pour indemnité de fin de carrière.

La provision a été calculée conformément aux dispositions de la convention collective qui prévoit l'attribution d'une indemnité salariale.

## 2/5 - En cas de comptabilisation de valeurs réévaluées.

Pour cet exercice il n'y a pas de valeurs réévaluées.

## 2/6 - État des stocks

Les matières et marchandises n'ont pas été inventoriées, ni chiffrées du fait de leur montant considéré comme non significatif.

## 2/7 - État des échéances des créances et des dettes à la clôture de l'exercice.

*Voir tableau ci-joint]*

Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale. Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

## 2/8 - Précisions sur la nature, le montant et le traitement :

Produits à recevoir	
Clients factures à établir	0
Fournisseurs autres avoir	1 038
Organismes sociaux produits à recevoir	10 048
Etat, Produits à recevoir	0
Autres produits à recevoir	73 267
<b>Total</b>	<b>84 353</b>

Charges à payer	
Intérêts courus	3 347
Fournisseurs – factures non parvenues	57 679
Fournisseurs d'immo. – factures non parvenues	0
Congés Payés	293 036
Dettes prov. précarité + Cp (cdd)	13 833
Personnel – autres charges à payer	22075
Charges sociales / CP	132 488
Autres charges à payer	
<b>Total</b>	<b>522 458</b>

**2/9** – Ventilation des produits de la tarification par catégories d'activités :

- EHPAD	4 141 114 euros
- Accueil de Jour	405 558 euros
- Maison d'Enfants à Caractère Social	3 644 433 euros

**2/10** – Evènement significatif de l'exercice

La crise sanitaire liée au COVID-19 et la promulgation de l'état d'urgence sanitaire par la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 constituent un évènement significatif de l'exercice.

Notre Association, dont l'activité est essentielle en cas d'urgence sanitaire, a continué de fonctionner pendant le confinement. Le personnel de l'Association a dû faire face à un surcroît d'activité important, tant au niveau médical qu'administratif.

Compte tenu des éléments précédents, le principe de continuité d'exploitation est respecté et il n'existe aucune incertitude significative en la matière.

**2/11** – Evènements postérieur à la clôture

Néant

Annexe de l'Association Saint Martin

### 4.3.1 Tableau des amortissements

	Amortissements cumulés au 31 décembre n-1 (1)	Dotations de l'exercice (2)	Diminutions résultant des sorties de l'exercice (3)	Amortissements cumulés au 31 décembre n (4) = (1) + (2) - (3)
<b>Amortissements des immobilisations incorporelles</b>				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Concessions et droits similaires, brevets, licences, marques et procédés, droits et valeurs similaires				
Droit au bail				
Autres immobilisations incorporelles	19 349	5 119		24 468

### Amortissements des immobilisations corporelles

Terrains				
Agencements et aménagements des terrains, plantations à demeure				
Constructions sur sol propre	299 107	131 587	20 877	409 817
Constructions sur sol d'autrui	1 080 421	31 083		1 111 504
Installations techniques matériel outillage	441 147	31 720		472 867
Autres immobilisations corporelles	1 303 601	92 933	51 123	1 345 411
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>3 143 625</b>	<b>292 442</b>	<b>72 000</b>	<b>3 364 067</b>

## ETAT DES ECHEANCES DES CREANCES ET DES DETTES

## A LA CLOTURE DE L'EXERCICE

Créances (a)	Montant brut	Liquidités de l'actif		Dettes (b)	Montant brut	Degré d'exigibilité du passif		
		Echéances				Echéances		
		a moins 1 an	a plus 1 an			a moins 1 an	a plus 1 an	a plus 5 ans
Créances de l'actif immobilisé : Créances rattachées à des participations Prêts (1) Autres				Emprunts (2) et dettes auprès des établissements de crédit dont : - à 2 ans au maximum à l'origine - à plus de 2 ans à l'origine Emprunts et dettes financières divers (2) (3) Dettes fournisseurs et comptes rattachés Dettes fiscales et sociales Dettes sur immobilisations et comptes rattachés Autres dettes (3) Produits constatés d'avance	2 845 448	74 635	313 830	2 456 983
Créances de l'actif circulant : Créances Clients et Comptes rattachés Autres créances Charges constatées d'avance	196 677 287 755 61 907	196 677 287 755 61 907			466 281 844 447	466 281 844 447		
<b>TOTAL</b>	<b>546 339</b>	<b>546 339</b>	<b>0</b>	<b>TOTAL</b>	<b>4 381 065</b>	<b>1 610 252</b>	<b>313 830</b>	<b>2 456 983</b>
(1) Prêts accordés en cours d'exercice 0 euros..... Prêts récupérés en cours d'exercice 0 euros.....				(2) Emprunts souscrits en cours d'exercice 0 euros. Emprunts remboursés en cours d'exercice 192336 euros.				

(a) Non compris les avances et acomptes versés sur commandes en cours

(b\*) Non compris les avances et acomptes reçus sur commandes en cours

## TABLEAU DES IMMOBILISATIONS

## I. Cadre général

SITUATIONS ET MOUVEMENTS RUBRIQUES	A	B	C	D
	VALEUR BRUTE A L'OUVERTURE DE L'EXERCICE	AUGMENTATIONS	DIMINUTIONS	VALEUR BRUTE A LA CLOTURE DE L'EXERCICE
Immobilisations incorporelles	31 686	2 232		33 918
Immobilisations corporelles	6 546 135	136 238	113 837	6 568 536
Immobilisations financières	1 040 159	1 031 062	10 500	2 060 721
<b>TOTAL</b>	7 617 980	1 169 532	124 337	8 663 175

## II. Aménagements du cadre général

Développement de la colonne B  
(augmentations)

	Virements		Entrées		Créations	
	De poste à poste	Provenant de l'actif circulant	Acquisitions	Apports		
Immobilisations incorporelles			2 232			
Immobilisations corporelles			136 238			
Immobilisations financières	0	0	1 031 062			
<b>TOTAL</b>			1 169 532		0	

Développement de la colonne C  
(diminutions)

	Ventilation des diminutions			Mises hors service	
	Virements De poste à poste	A destination de l'actif circulant	Sorties Cessions	Scissions	
Immobilisations incorporelles					
Immobilisations corporelles			113 837		
Immobilisations financières	0	0	10 500		
<b>TOTAL</b>			124 337	0	0

## 4.3.3 Tableau des provisions, des dépréciations, des fonds dédiés et des réserves de compensation

Montant au 31 décembre n-1	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	Montant au 31 décembre n
-------------------------------	----------------------------	---------------------------	--------------------------------

(1) (2) (3) (4) = (1) + (2) - (3)

	(1)	(2)	(3)	(4) = (1) + (2) - (3)
<b>Réserves de compensation</b>				
10686 des déficits d'exploitation	307 285			307 285
10687 des charges d'amortissement				
<b>Provisions réglementées</b>				
141 destinées à la couverture du besoin en fonds de roulement				
142 pour renouvellement des immobilisations	85 579		17 598	67 981
145 Amortissement 19349	5 119			
14861 réserves des plus values nettes d'actif immobilisé				
14862 réserves des plus values nettes d'actif circulant				
<b>Provisions pour risques et charges</b>				
151 Provisions pour risques	14 088			14 088
153 Provisions Indemnit� fin de carri�re	450 696	73 786		524 482
157 Provisions pour charges � r�partir sur plusieurs exercices				
158 Autres provisions pour charges				
<b>D�pr�ciations</b>				
29 D�pr�ciation des immobilisations				
39 D�pr�ciation des stocks et encours				
49 D�pr�ciation des comptes de tiers	149 344	19 579	75 423	93 501
59 D�pr�ciation des comptes financiers				
<b>fonds d�di�s</b>				
194 <b>sur subventions de fonctionnement</b>	<b>132 407</b>	<b>25 050</b>	<b>23 077</b>	<b>134 380</b>
formation 2013	18 406			18 406
financement plateforme 2018	90 685		16 561	74 124
formations 2019	9 600			9 600
adere paca / tri selectif	7 200			7 200
engagement unidom 2019 sur 2020	6 516		6 516	0
formation 2020		1 500		1 500
engagement unidom 2020 sur 2021		23 550		23 550
<b>sur dons manuels affect�s</b>		<b>23 870</b>		<b>23 870</b>
dons r�sidente 2019	23 170			23 170
dons r�sidente 2018	700			700
<b>sur legs et donations affect�s</b>				
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>1 139 399</b>	<b>142 285</b>	<b>116 098</b>	<b>1 165 587</b>

## Annexe de l'Association Saint Martin

**DETTES GARANTIES PAR DES SURETES REELLES**

	Dettes garanties au 31/12/2020 (en €)	Montant des suretés (en €)	Valeur des biens donnés en garantie (en €)	Nature de la sureté
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	2 058 415	2 400 000	3 148 689	Hypothèque conventionnelle non rechargeable de rang 1 à concurrence de 400 000 € et privilège de prêteur de deniers de rang 1 à hauteur de 2 000 000 €

## COMPTE DE RESULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION 2020

A – PRODUITS ET CHARGES PAR ORIGINE ET DESTINATION	EXERCICE 2020		EXERCICE 2019	
	TOTAL	Dont générosité du public	TOTAL	Dont générosité du public
<b>PRODUITS PAR ORIGINE</b>				
<b>1 - PRODUITS LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC</b>				
1.1 Cotisations sans contrepartie	1535	1535	680	680
1.2 Dons, legs et mécénat				
- Dons manuels				
- Legs, donations et assurances-vie			23170	23170
- Mécénat				
1.3 Autres produits liés à la générosité du public				
<b>2 - PRODUITS NON LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC</b>				
2.1 Cotisations avec contrepartie			200	
2.2 Parrainage des entreprises				
2.3 Contributions financières sans contrepartie				
2.4 Autres produits non liés à la générosité du public	8123013		8380458	
<b>3 - SUBVENTIONS ET AUTRES CONCOURS PUBLICS</b>	218858		244546	
<b>4 - REPRISES SUR PROVISIONS ET DEPRECIATIONS</b>	115055		64200	
<b>5 - UTILISATIONS DES FONDS DEDIES ANTERIEURS</b>				
<b>TOTAL</b>	<b>8458461</b>		<b>8713253</b>	
<b>CHARGES PAR DESTINATION</b>				
<b>1 - MISSIONS SOCIALES</b>				
1.1 Réalisées en France				
- Actions réalisées par l'organisme				
- Versements à un organisme central ou à d'autres organismes agissant en France				
1.2 Réalisées à l'étranger				
- Actions réalisées par l'organisme				
- Versements à un organisme central ou à d'autres organismes agissant à l'étranger				
<b>2 - FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS</b>				
2.1 Frais d'appel à la générosité du public				
2.2 Frais de recherche d'autres ressources				
<b>3 - FRAIS DE FONCTIONNEMENT</b>	7829029		7085763	
<b>4 - DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DEPRECIATIONS</b>	461218		435794	
<b>5 - IMPÔT SUR LES BENEFICES</b>				
<b>6 - REPORTS EN FONDS DEDIES DE L'EXERCICE</b>			23170	
<b>TOTAL</b>	<b>8290247</b>		<b>7544727</b>	
<b>EXCEDENT OU DEFICIT</b>	<b>168215</b>		<b>1168526</b>	

B – CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	EXERCICE 2020		EXERCICE 2019	
	TOTAL	Dont générosité du public	TOTAL	Dont générosité du public
<b>1 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC</b>				
Bénévolat				
Prestations en nature				
Dons en nature				
<b>2 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES NON LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC</b>				
<b>3 - CONCOURS PUBLICS EN NATURE</b>				
Prestations en nature				
Dons en nature				
<b>TOTAL</b>				
<b>1 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AUX MISSIONS SOCIALES</b>				
Réalisées en France				
Réalisées à l'étranger				
<b>2 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES A LA RECHERCHE DE FONDS</b>				
<b>3 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AU FONCTIONNEMENT</b>				
<b>TOTAL</b>				

## COMPTE D'EMPLOI DES RESSOURCES COLLECTÉES AUPRÈS DU PUBLIC 2020 (loi n°91-772 du 7 août 1991)

EMPLOIS PAR DESTINATION	EXERCICE 2020	EXERCICE 2019	RESSOURCES PAR ORIGINE	EXERCICE 2020	EXERCICE 2019
<b>EMPLOIS DE L'EXERCICE</b>			<b>RESSOURCES DE L'EXERCICE</b>		
<b>1 – MISSIONS SOCIALES</b>			<b>1 – RESSOURCES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC</b>		
1.1 Réalisées en France			1.1 Cotisations sans contrepartie	1535	680
- Actions réalisées par l'organisme			1.2 Dons, legs et mécénats		
- Versements à un organisme central ou d'autres organismes agissant en France			- Dons manuels		23170
1.2 Réalisées à l'étranger			- Legs, donations et assurances-vie		
- Actions réalisées par l'organisme			- Mécénat		
- Versements à un organisme central ou d'autres organismes agissant à l'étranger			1.3 Autres ressources liées à la générosité du public		
<b>2 – FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS</b>					
2.1 Frais d'appel à la générosité du public					
2.2 Frais de recherche d'autres ressources					
<b>3 – FRAIS DE FONCTIONNEMENT</b>					
<b>TOTAL DES EMPLOIS</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>TOTAL DES RESSOURCES</b>	<b>1535</b>	<b>23850</b>
<b>4 - DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DEPRECIATIONS</b>			<b>2 - REPRISES SUR PROVISIONS ET DEPRECIATIONS</b>		
<b>5 - REPORTS EN FONDS DEDIES DE L'EXERCICE</b>			<b>3 - UTILISATIONS DES FONDS DEDIES ANTERIEURS</b>		
<b>EXCEDENT DE LA GENEROSITE DU PUBLIC DE L'EXERCICE</b>			<b>DEFICIT DE LA GENEROSITE DU PUBLIC DE L'EXERCICE</b>		
<b>TOTAL</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>TOTAL</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
			<b>RESSOURCES REPORTEES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN DEBUT D'EXERCICE (HORS FONDS DEDIES)</b>		
			(+) Excédent ou (-) insuffisance de la générosité du public		
			(-) Investissements ou (+) désinvestissements nets liés à la générosité du public de l'exercice		
			<b>RESSOURCES REPORTEES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN FIN D'EXERCICE (HORS FONDS DEDIES)</b>		

CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	EXERCICE 2020	EXERCICE 2019		EXERCICE 2020	EXERCICE 2019
<b>EMPLOIS DE L'EXERCICE</b>			<b>RESSOURCES DE L'EXERCICE</b>		
<b>1 – CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AUX MISSIONS SOCIALES</b>			<b>1 – CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC</b>		
Réalisées en France			Bénévolat		
Réalisées à l'étranger			Prestations en nature		
<b>2 – CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES A LA RECHERCHE DE FONDS</b>			Dons en nature		
<b>3 – CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AU FONCTIONNEMENT</b>					
<b>TOTAL</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>TOTAL</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

Pour mémoire, rappel du tableau relatif aux fonds dédiés pour la partie relevant de la générosité du public :

FONDS DEDIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC	EXERCICE 2020	EXERCICE 2019
<b>FONDS DEDIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN DEBUT D'EXERCICE</b>	0	0
(-) Utilisation		
(+) Report		
<b>FONDS DEDIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN FIN D'EXERCICE</b>	0	0

Annexe de l'Association Saint Martin

VARIATION DES FONDS PROPRES

VARIATION DES FONDS PROPRES	A LOUVERTURE	AFFECTATION DU RESULTAT	AUGMENTATIO N	DIMINUTION OU CONSOMMATION	A LA CLOTURE
Fonds propres sans droit de reprise	89123				89123
Fonds propres avec droit de reprise	81063				81063
Ecart de réévaluation					0
Réserves	681150				681150
Report à nouveau	80134		1398723		1478857
Excédent ou déficit de l'exercice			168215		168215
Situation nette					0
Fonds propres consommables					0
Subventions d'investissement	23621			4685	18936
Provisions réglementées	85579			17598	67981
<b>TOTAL</b>	<b>1040671</b>	<b>0</b>	<b>1566937</b>	<b>22283</b>	<b>2585325</b>